

INDEX

1.	VISIONS ET VALEURS.....	3
1.1.	Notre stratégie d'entreprise	3
1.2.	Notre stratégie de durabilité de l'entreprise	3
2.	NOUS COMPORTER DE FACON RESPONSABLE ET ETHIQUE	5
2.1.	Comportement responsable	5
2.2.	Code de déontologie	5
3.	ACCROITRE NOTRE IMPACT POSITIF	6
4.	LIMITER NOTRE IMPACT NEGATIF	7
4.1.	Notre engagement environnemental	7
4.2.	Politiques en matière de durabilité de KBC nouvelles et récemment actualisées	8
4.2.1.	Sociétés et activités figurant sur le Blacklist	9
4.2.2.	Droits de l'homme.....	9
	Politique en matière de droits de l'homme	9
	Mis en Œuvre.....	10
4.2.3.	Régimes controversés	11
4.2.4.	Énergie	11
4.2.5.	Activités liées aux armes	12
	Armes nucléaires	12
	Armes controversées.....	12
4.2.6.	Financement de projet.....	13
4.2.7.	Autres secteurs socialement sensibles	13
	Cultures toxiques, jeux de hasard, production de fourrures	13
	Production d'huile de palme	13
	Exploitation minière	13
	Déforestation.....	14
	Acquisition de terres et déplacement force des populations indigènes.....	14
	Prostitution.....	14

4.2.8.	Champs d'application des restrictions	14
4.3.	Une offre complète d'investissements socialement responsables	14
5.	NOS EQUIPES	15
6.	ENGAGEMENT VIS-à-VIS DES PARTIES PRENANTES.....	15
7.	GOVERNANCE EN MATIERE DE DURABILITE	16

1. VISIONS ET VALEURS

1.1. Notre stratégie d'entreprise

Notre stratégie globale est incorporée dans quatre piliers :

- Nous plaçons nos clients au centre de toutes nos activités.
- Nous mettons tout en œuvre pour proposer à nos clients une expérience de bancassurance unique.
- Nous nous concentrons sur le développement à long terme de notre groupe et visons ainsi une croissance durable et rentable.
- Nous assumons pleinement nos responsabilités à l'égard de la société et des économies locales.

Nous sommes convaincus que notre stratégie – fondée sur notre culture d'entreprise et le concours de notre personnel – est l'instrument essentiel nous permettant de chaque jour gagner, conserver et cultiver la confiance et faisant de nous **'la référence' sur nos principaux marchés.**

1.2. Notre stratégie de durabilité de l'entreprise

La durabilité ne relève pas d'une stratégie distincte, mais fait au contraire partie intégrante de notre stratégie d'entreprise globale et est donc incorporée dans les **quatre piliers** de la stratégie et dans l'ensemble de nos activités.

S'appuyant notamment sur la stratégie à long terme d'un actionnariat stable, le groupe KBC a pour ambition de devenir une entreprise de bancassurance encore **plus durable et responsable.**

Pour KBC en tant que bancassureur, la durabilité implique de pouvoir répondre aux attentes de toutes les parties prenantes impliquées, non seulement aujourd'hui mais aussi demain.

Avant tout, il est par conséquent essentiel que nous :

- soyons capables d'honorer tous nos engagements sans support externe
- et que nous puissions conserver ainsi la confiance de nos clients, de nos investisseurs, des autorités et des organes de contrôle, de nos actionnaires et de nos employés.

La durabilité n'est toutefois possible que si nous conservons aussi la confiance de la société au sein de laquelle nous exerçons nos activités et que si nous agissons par conséquent en tant qu'entreprise responsable :

- par une prise de conscience cohérente de l'impact de nos activités sur la société
- par une réponse équilibrée, pertinente et transparente aux besoins et aux attentes de la société.

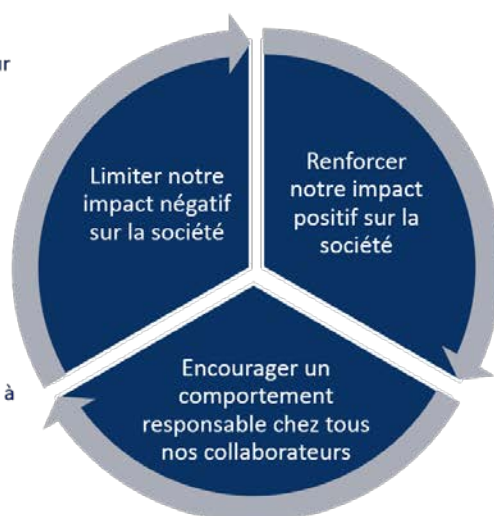
Sur la base de notre stratégie d'entreprise mais compte tenu aussi du rôle significatif que nous devons jouer au sein des économies locales de nos différents pays stratégiques, KBC n'a pas l'intention de devenir un 'acteur de niche de la durabilité'. Cela signifie que nous devons trouver à tout moment le parfait équilibre entre nos objectifs en tant qu'entreprise et nos objectifs en termes de durabilité.

Nous avons traduit notre stratégie de durabilité dans les **pierres angulaires** suivantes :



Le cœur de notre stratégie durable

- Des **lignes stratégiques** strictes pour nos activités dans les domaines suivants :
 - Droits de l'homme
 - Environnement
 - Éthique d'entreprise
 - Thèmes socialement sensibles
- Réduire notre **empreinte écologique**
 - Certification ISO 14001 dans tous les pays stratégiques
 - Objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES)
- Accent sur les **fonds ISR**



- **Quatre domaines prioritaires** étroitement liés à nos activités stratégiques



Culture financière



Responsabilité environnementale



Promotion de l'esprit d'entreprise



Vieillesse ou santé

- Accent sur un **comportement responsable** et **des conseils appropriés**, basés sur notre culture d'entreprise et nos valeurs Pearl
- Montrer l'essence du comportement responsable notamment par le biais du **dilemma training**

En tant que bancassureur, nous souhaitons renforcer notre impact positif sur la société dans les domaines où nous nous différencions par nos activités quotidiennes. Voyez [ici](#) pour de plus amples informations.

Dans l'exercice de ces activités, nous souhaitons tout autant limiter notre impact défavorable potentiel sur la société au sens large par la mise en œuvre de politiques strictes et de directives en matière de durabilité, la réduction de notre empreinte environnementale et notre approche des Investissements Socialement Responsables (fonds ISR). De plus amples informations sont disponibles sur www.kbc.com. L'ensemble de nos activités doit être effectué [de manière durable et responsable](#).

2. NOUS COMPORTER DE FACON RESPONSABLE ET ETHIQUE

Dans l'exercice de nos activités, nous respectons les lois et les réglementations en vigueur, mais nous nous imposons également des règles strictes en termes de comportement éthique, d'ouverture et de transparence, de discrétion et de respect de la vie privée.

2.1. Comportement responsable

Un comportement responsable est le fondement de la durabilité chez KBC. Pour conserver et cultiver la confiance, il est extrêmement important que nous ayons un comportement responsable dans tout ce que nous faisons, à tous les niveaux de l'organisation et chaque jour. KBC considère par conséquent un comportement responsable comme une absolue nécessité pour mener à bien la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité efficace et crédible. Cela signifie que l'engagement de l'ensemble du personnel de KBC doit dépasser la réglementation et la conformité. Étant donné que la priorité donnée au client figure au cœur de notre stratégie de référence, nous nous concentrons aussi tout particulièrement sur des activités de vente et de conseil responsables.

Les principes de base sont intégrés dans nos valeurs Pearl : le Respect de nos clients, de nos collègues, de la société et de KBC, au même titre que notre comportement de manière Réactive et notre quête de Résultats. Le fondement d'un comportement responsable est l'intégrité, engendrant l'honnêteté, l'exactitude, la transparence et la confidentialité, conjointement avec une saine conscience des risques. La formation et la sensibilisation font l'objet d'une attention toute particulière. Un programme interne sera élaboré en relation avec un certain nombre de domaines, parmi lesquels l'intégrité professionnelle, l'apport de conseils appropriés au client et la formation aux dilemmes.

2.2. Code de déontologie

Nous offrons des services de banque et d'assurance basés sur des valeurs d'entreprise fortes. Dans toutes nos activités, nous nous conformons aux règles et réglementations applicables ainsi qu'à nos différentes politiques et directives afin de garantir l'éthique de nos opérations. Dans l'exercice de nos activités, nous observons les règles et réglementations applicables, tout en nous imposant des règles strictes en termes d'éthique, d'ouverture et de transparence, de discrétion et de respect de la vie privée. La Division Corporate Compliance veille au respect des directives, à la confidentialité des informations et au respect de la vie privée. Toutes les politiques font régulièrement l'objet d'une revue

et d'une actualisation, le cas échéant, afin de répondre à tout moment à l'évolution du contexte, des exigences et des réglementations. Pour en savoir plus sur nos politiques, directives et sur la Division Compliance, visitez notre site www.kbc.com.

3. ACCROITRE NOTRE IMPACT POSITIF

La durabilité, ce n'est pas uniquement de la philanthropie et le soutien d'initiatives locales au moyen de sponsoring. Bien que ces aspects sont et restent d'une grande importance pour le groupe KBC sur ses différents marchés domestiques, sa stratégie en matière de durabilité d'entreprise, nouvelle version, cherche à aller plus loin et à créer de la valeur ajoutée de la façon suivante :

- focalisation sur un certain nombre de besoins sociétaux réels et
- réponse active à ces besoins sociétaux par le développement de solutions commerciales dans lesquelles seul un bancassureur est à même de fournir les éléments qui font réellement la différence.

Sur la base de ces critères et compte tenu du contexte local de nos différents marchés domestiques, nous avons défini les priorités suivantes en matière de durabilité :

- Au niveau du groupe KBC, sur tous les marchés domestiques :
 - [Responsabilité environnementale](#)
 - [Éducation financière](#)
 - [Stimulation de l'esprit d'entreprise](#)
- En Belgique et en République tchèque :
 - [Longévité](#)
- En Hongrie, en Slovaquie, en Bulgarie et en Irlande :
 - [Santé](#)

Des initiatives ont déjà été lancées et KBC continuera à développer d'autres solutions commerciales contribuant positivement à ces changements sociétaux. Veuillez consulter le site www.kbc.com pour des exemples spécifiques.

À travers l'ensemble du processus de développement, des solutions commerciales innovantes sont mises à l'épreuve du Cadre relatif à la Durabilité, ce qui nous permet de lancer des produits et services durables, qui répondent aux besoins des clients.

Les domaines prioritaires s'inspirent également des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD), lesquels établissent les priorités en matière de développement durable mondial à l'horizon 2030. Nous souhaitons plus particulièrement concentrer nos efforts sur les ODD suivants :

- ODD relatif à la santé : ODD 3.6 (sécurité routière, prévention et longévité)
- ODD relatif à l'énergie : ODD 7.2 (énergie renouvelable), ODD 7.3 (efficacité énergétique), ODD 7.4 (infrastructure et nouvelles technologies pour les services énergétiques)
- ODD relatif à l'esprit d'entreprise : ODD 8.3 (soutien aux start-ups), ODD 8.10 (consolidation des services financiers des pays du Sud)
- ODD relatif à l'innovation : ODD 9.3 (accès des PME aux services financiers par la micro-finance, en particulier dans les pays du Sud)
- ODD relatif au changement climatique : ODD 13 (notre empreinte environnementale directe and indirecte).

4. LIMITER NOTRE IMPACT NEGATIF

Générer une croissance rentable dans la durée et contribuer à une société plus durable ne vont pas l'un sans l'autre. Cela signifie qu'en tant que bancassureur, nous cherchons également à limiter autant que possible notre impact négatif sur la société. Nous entendons réaliser cet objectif de la façon suivante :

- Diminution de notre empreinte environnementale
- Application de politiques strictes en matière de durabilité à nos activités commerciales dans le respect des droits de l'homme, de l'environnement, du code de déontologie et des sujets de société sensibles/controversés. Les politiques en matière de durabilité de KBC nouvelles et récemment actualisées sont détaillées plus loin dans le présent document. Pour en savoir plus sur toutes les politiques KBC, visitez notre site www.kbc.com.
- Offrir une gamme complète d'investissements socialement responsables.

4.1. Notre engagement environnemental

La responsabilité environnementale est l'un des domaines sur lesquels KBC entend se concentrer pour jouer un rôle dans la société. Le changement climatique étant l'un des plus grands défis mondiaux du 21e siècle, nous avons pour objectif de contribuer à la transition vers une économie et une société décarbonisées.

Nous sommes conscients de l'impact qu'ont nos opérations et nos activités. Afin de restreindre notre impact direct et indirect sur le réchauffement climatique, nous avons initié un programme à l'échelle du groupe :

- diminution de notre empreinte environnementale
- reformulation de la politique de KBC en matière de crédit énergétique

- accélération de la transition vers une économie décarbonisée par l'adoption d'initiatives dans nos différentes lignes de métier : soutien à l'efficacité énergétique, énergie renouvelable, mobilité durable et économie circulaire.

En amont de la conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21) de décembre 2015 à Paris, le groupe KBC avait souligné cet engagement en co-signant le [« Message from Belgian stakeholders in support of the COP21 »](#).

Diminution de l'empreinte environnementale de KBC

Le groupe KBC s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 (par rapport à 2015). Cet objectif sera transposé par chaque pays clé en plans d'action locaux à court terme d'ici la fin de l'année 2016. Pour en savoir plus sur notre empreinte environnementale et sur nos objectifs, visitez notre site www.kbc.com.

Notre impact indirect

Selon la nouvelle politique de KBC en matière de crédit énergétique, KBC s'engage à étoffer son exposition à l'énergie renouvelable et à prendre des positions fermes concernant le financement du charbon. Pour en savoir plus, veuillez visiter la section Énergie, dans ce cadre.

Initiatives dans les différentes lignes de métier clés

Notre nouvelle approche en matière de durabilité s'articule autour de la volonté de KBC d'offrir des solutions commerciales clés comme le prêt, les investissements, l'assurance et le conseil afin de favoriser une économie circulaire et décarbonisée. KBC entend soutenir activement l'efficacité énergétique, promouvoir les énergies renouvelables durables, soutenir une mobilité durable et sécurisée et encourager les entreprises circulaires. Certaines de ces initiatives sont détaillées sur le site www.kbc.com.

4.2. Politiques en matière de durabilité de KBC nouvelles et récemment actualisées

Le groupe KBC a récemment adopté des décisions concernant les politiques en matière de durabilité de KBC nouvelles et actualisées. Veuillez trouver ci-après un aperçu général et un résumé des politiques en matière de durabilité pour nos opérations.

4.2.1. Sociétés et activités figurant sur le Blacklist

Figurent sur le Blacklist de KBC des sociétés impliquées dans des systèmes d'armement controversés (bombes et sous-munitions à fragmentation et armes chimiques ou biologiques) et des sociétés considérées comme les plus grandes contrevenantes aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Aucune entité du groupe KBC n'est autorisée à conclure des transactions commerciales avec ces sociétés.

Les opérations spéculatives sur les matières premières agricoles sont également proscrites au sein du groupe KBC.

Pour en savoir plus sur notre politique relative aux sociétés et activités figurant sur le Blacklist, visitez notre site www.kbc.com.

4.2.2. Droits de l'homme

Nous avons actualisé notre politique relative aux droits de l'homme afin de nous conformer aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, tout en respectant les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Politique en matière de droits de l'homme

KBC respecte, soutient et a pleinement mis en œuvre les principes sous-jacents aux droits universels de l'homme dans l'ensemble du groupe, y compris le droit à l'égalité des chances et à la non-discrimination, le droit à la sécurité des personnes, les droits des salariés (y compris l'opposition à toute forme de travail forcé ou de travail impliquant des enfants, le droit à un lieu de travail sécurisé et sain, le droit à la liberté d'association et le droit de négociation collective) et les droits humains (y compris le droit de s'opposer à la corruption sous quelque forme que ce soit) et les obligations à l'égard de la protection du consommateur et de la protection de l'environnement.

À cet égard, le groupe KBC respecte l'esprit et la lettre de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les huit Conventions fondamentales de l'Organisation mondiale du travail pour la protection des droits humains et les libertés fondamentales et autres traités internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme comportant des normes reconnues internationalement auxquelles les entreprises doivent obéir. KBC respecte les lois, règles et réglementations de chaque pays dans lequel opère le groupe KBC.

KBC a signé les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les a implémentés dans ses politiques afin de veiller à qu'ils soient appliqués à travers l'ensemble de ses opérations. KBC suit également les

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le Pacte mondial des Nations Unies demande aux entreprises d'adopter, de soutenir, et, dans leur sphère d'influence, de promouvoir un ensemble de valeurs essentielles dans les domaines des droits de l'homme, des normes en matière de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Nous tenons dès lors compte de ces principes dans l'évaluation de nos clients et fournisseurs.

Mis en Œuvre

En tant qu'organisme financier, KBC a une influence directe et indirecte sur les droits de l'homme. Nous avons par conséquent mis en œuvre la Politique de KBC en matière de droits de l'homme dans le cadre de nos relations avec nos parties prenantes, clients, fournisseurs et employés.

Tout d'abord, nous attendons de nos clients qu'ils se conforment aux lois et règles locales et internationales. Notre Département Compliance veille à ce que ces réglementations soient respectées sur l'ensemble de nos marchés domestiques. Aucune relation commerciale ne sera entretenue avec des sociétés qui n'observent pas les réglementations locales et internationales.

KBC a également intégré le respect des droits de l'homme dans un certain nombre de politiques. Si cela est pertinent, nous demandons à nos clients de démontrer qu'ils respectent les autres normes internationales du secteur (consentement libre, préalable et éclairé, Table ronde pour une huile de palme durable, Principes du Pacte mondial de l'ONU, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, ICMM). S'agissant du financement de projet pour nos clients professionnels à l'international, nous appliquons les principes de l'Équateur.

Sur la base des évaluations ESG externes des Principes du Pacte mondial des Nations Unies, nous appliquons également des restrictions dans nos activités de prêt et d'assurances de base, de même que pour nos actifs propres, à l'égard de sociétés dont l'adhésion à ces principes fait l'objet de sérieuses controverses. Les plus grandes contrevenantes sont placées sur le blacklist : [Politique relative aux entreprises et activités placées sur liste noire](#).

KBC s'engage pleinement à respecter et à promouvoir les droits humains de ses employés. Ceux-ci sont également tenus à l'application et au respect des normes en matière de droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. Consultez [le Code de conduite à l'intention du personnel de KBC](#).

Nous souhaitons faire en sorte que nos fournisseurs intègrent des critères sociaux, éthiques et environnementaux dans leurs procédures d'achat, de vente et d'externalisation. Ils sont tenus de respecter les principes présentés dans ce [Code de conduite relatif à la durabilité de KBC pour les fournisseurs](#).

4.2.3. Régimes controversés

Le groupe KBC ne tient pas à être impliqué dans des activités financières auprès de ou liées aux régimes les plus controversés (gouvernements, pouvoirs publics, banques centrales et détenues par l'État et entreprises détenues par l'État). Il s'agit de régimes qui foulent aux pieds les droits humains, qui ne disposent d'aucune forme de bonne gouvernance, d'État de droit ou de liberté économique. Une exception est faite pour les biens humanitaires.

Sur la base de la contribution de sources extérieures renommées, le Comité de direction Groupe décide chaque année des pays à inclure sur la Liste des régimes controversés de KBC.

4.2.4. Énergie

Le soutien du groupe KBC à l'Accord de la COP21 à Paris se veut le reflet de son ambition plus vaste de contribuer à une société qui émet moins de CO2 par l'application des mesures suivantes :

- KBC ambitionne d'augmenter progressivement la part d'énergies renouvelables dans le Portefeuille de crédit énergétique total de KBC à 50% au moins d'ici 2030 au plus tard.
 - KBC soutient les énergies renouvelables telles que l'énergie hydroélectrique, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.
 - KBC s'abstient de financer les activités liées à la biomasse et aux biocarburants, à l'exception des petits projets de biomasse (traitement des déchets de l'industrie alimentaire ou de l'agriculture, par exemple).
- KBC cesse de financer les nouveaux projets de centrales électriques au charbon, y compris l'exploitation minière du charbon. Sur la base du mix énergétique local actuel, des politiques gouvernementales locales et de la responsabilité de KBC à l'égard de l'économie et de la société locales, une exception sera faite pour la production électrique locale à base de charbon et l'exploitation minière de charbon en République tchèque, sous de strictes conditions, incluant notamment :
 - l'utilisation exclusive des technologies propres dans le domaine du charbon ;
 - conformément à la Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 de l'UE, la réduction à zéro de la part des crédits octroyés au secteur du charbon dans le portefeuille de crédit énergétique de KBC à l'horizon 2050.
 - le non-dépassement de l'exposition nominale actuelle à ce même horizon et sa réduction progressive à zéro.
- KBC s'abstient de financer la production électrique à base de pétrole, tant pour les nouveaux projets que pour l'amélioration d'infrastructures existantes.
- KBC continuera à financer des activités liées à la production d'électricité à base d'énergie nucléaire sous de très strictes conditions.

- S'agissant des sociétés d'énergie intégrées, KBC continuera à octroyer des financements à condition que ces sociétés ne tirent pas plus de 50% de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon ou qu'elles démontrent leur adhésion future à ces principes à court terme.

4.2.5. Activités liées aux armes

KBC se montre très peu disposée à financer des activités liées aux armes. Le secteur de l'armement demeurant néanmoins un facteur important dans les questions de sécurité, KBC s'impose des conditions strictes pour le financement des entreprises :

- dont les activités liées aux armes sont très limitées (développement, production, vente, maintenance, etc. d'armes ou de munitions),
- imposant en outre que lesdites armes soient fournies exclusivement aux forces de l'OTAN ou aux forces de police de l'OTAN/l'OCDE/l'UE ou assimilées, et
- qu'il soit clairement établi qu'aucune livraison n'est destinée à des pays sous embargo de l'ONU, de l'UE ou des États-Unis ni à des groupes armés non gouvernementaux qui ne bénéficient pas du soutien de l'ONU, de l'UE ou des États-Unis.

Armes nucléaires

Bien qu'il existe des arguments visant à considérer les armes nucléaires comme controversées en raison de leur effet indiscriminé et de la probabilité qu'elles provoquent des victimes humaines, les armes nucléaires ont un statut différent des autres armes controversées : leur détention, leur production et leur prolifération sont fortement réglementées et surveillées par la communauté internationale et elles ne sont pour l'heure pas totalement bannies par cette dernière.

S'agissant de la production, du développement et de la maintenance des armes nucléaires, KBC applique des restrictions supplémentaires en plus de ses restrictions habituelles :

- les armes nucléaires doivent être exclusivement fournies aux forces de l'OTAN et aux pays ayant signé le Traité de non-prolifération ; et
- la contrepartie fournit à KBC un engagement écrit que le financement ne sera pas utilisé pour des activités liées aux armes nucléaires.

Armes controversées

En ce qui concerne les armes controversées, veuillez-vous référer à notre [Politique relative aux entreprises et activités placées sur liste noire](#).

4.2.6. Financement de projet

KBC ne fournira pas de financement ni un quelconque service de conseil à des projets pour lesquels le client ne veut ou ne peut se conformer aux Principes de l'Équateur.

Pour en savoir plus sur l'adhésion aux principes de l'Équateur au sein du groupe KBC, visitez le site www.kbc.com.

4.2.7. Autres secteurs socialement sensibles

KBC a également défini des restrictions à l'égard d'autres secteurs socialement sensibles comme les cultures toxiques, les jeux de hasard, la production de fourrures, la production d'huile de palme, l'exploitation minière, la déforestation, l'acquisition de terres et le déplacement forcé des populations indigènes et la prostitution.

Cultures toxiques, jeux de hasard, production de fourrures

KBC exclut le financement de sociétés ayant un lien concret avec ces activités. Par ailleurs, en cas d'implication mineure dans de tels secteurs, KBC n'accepte d'envisager un octroi de crédits que si les activités sont légales et que KBC peut obtenir la garantie crédible et raisonnable que le crédit ne sera pas utilisé pour ces activités spécifiques.

Production d'huile de palme

Eu égard aux préoccupations relatives à l'impact environnemental de la production d'huile de palme, KBC n'accepte d'envisager un octroi de crédit que si ces activités sont conformes aux Principales et Critères définis par la Table ronde pour une huile de palme durable.

Exploitation minière

Eu égard aux préoccupations relatives à l'impact environnemental de l'exploitation minière, KBC n'accepte d'envisager un octroi de crédit à ces activités :

- sur les marchés domestiques de KBC : qu'à condition qu'elles soient conformes aux règles édictées au niveau européen, national et/ou local ;
- en dehors des marchés domestiques de KBC : qu'à condition que la mine soit exploitée dans un pays qui adhère aux normes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ou au Cadre pour le développement durable de l'ICMM.

Déforestation

Eu égard aux préoccupations relatives à l'impact environnemental de l'exploitation de forêts et la production de bois brut, KBC n'accepte d'envisager un octroi de crédit à ces activités :

- sur les marchés domestiques de KBC : qu'à condition qu'elles soient conformes aux règles édictées au niveau européen, national et/ou local ;
- en dehors des marchés domestiques de KBC : qu'à condition qu'elles soient conformes aux règles édictées par le Forest Stewardship Council (FSC) ou le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC).

Acquisition de terres et déplacement force des populations indigènes

Compte tenu des préoccupations relatives à son empreinte environnementale et sociale, en particulier à l'égard des droits des populations indigènes et de la protection de l'héritage culturel, KBC n'accepte d'envisager un octroi de crédit en vue de l'acquisition de terres qu'à condition que le principe de « consentement libre, préalable et éclairé » soit respecté.

Seuls les projets impliquant l'acquisition de plus de 1 000 hectares de terres en dehors de l'OCDE et de l'UE tombent sous le coup de cette restriction.

Prostitution

Le groupe KBC exclut le financement de toute activité liée à la prostitution.

4.2.8. Champs d'application des restrictions

Les politiques générales de cette section (Le Blacklist de KBC, Droits de l'homme, Régimes controversés) s'appliqueront au sens le plus large à l'ensemble des divisions du groupe KBC, y compris à nos actifs propres. À l'échelle du groupe, les politiques sectorielles s'appliqueront à nos activités de cœur de métier en matière de prêt (par l'intermédiaire des KBC Credit Risk Standards on Sustainable & Responsible Lending) et d'assurance (par l'intermédiaire du KBC Policy on Sustainable & Responsible Insurance).

4.3. Une offre complète d'investissements socialement responsables

Depuis une dizaine d'années, KBC se profile comme un pionnier et l'un des leaders du marché des investissements socialement responsables (fonds ISR). En proposant une gamme complète de fonds ISR, KBC donne à ses clients l'opportunité d'investir dans des entreprises durables. Cela nous permet tout d'abord de limiter quelque peu l'impact négatif de nos activités sur la société et, ensuite, de contribuer à une société plus durable.

La centricité client étant au cœur de notre stratégie d'entreprise, c'est aux clients qu'il revient d'opter ou non pour des investissements ISR, mais KBC entend se concentrer davantage encore sur les investissements ISR, notamment grâce à une formation ISR optimisée à l'intention des chargés de relation concernés au sein des différents réseaux de ventes.

Pour obtenir plus de détails sur les investissements socialement responsables, visitez le site www.kbc.com.

Les droits de vote (proxy voting)

KBC Asset Management a pris ses responsabilités quant au recours aux droits de vote liés aux actions dans lesquelles les produits d'investissement de KBC Asset Management investissent. Ces droits de vote peuvent être exercés au sein des assemblées générales d'actionnaires des entreprises. KBC Asset Management a élaboré des lignes directrices pour l'exercice de ces droits de vote dans l'intérêt des investisseurs. Vous trouverez ces lignes directrices sur www.kbcam.be.

5. NOS EQUIPES

Nos employés constituent notre capital humain et sont l'un des principaux moteurs de la création de valeur pour un bancassureur. En nous focalisant sur le recrutement, la gestion et le développement personnel de nos équipes, nous voulons leur donner l'opportunité d'exploiter au mieux leur talent et leur expérience et de s'adapter à un monde qui change à toute vitesse. Nous encourageons tous nos collaborateurs à adopter un comportement responsable, respectueux et orienté résultats. Nous avons l'ambition de réellement impliquer l'ensemble de nos effectifs dans la réalisation de notre objectif de durabilité.

Pour en savoir plus sur notre approche, visitez notre site www.kbc.com.

6. ENGAGEMENT VIS-à-VIS DES PARTIES PRENANTES

Nous nous engageons auprès de l'ensemble de nos parties prenantes à définir ce qui est important, tant pour nos parties prenantes que pour KBC et comment nous pouvons créer de la valeur. Nous faisons appel à différents canaux favorisant une communication et un dialogue ouverts, transparents et durables avec nos parties prenantes. Ceux-ci incluent le Rapport annuel à la société, le Rapport

annuel intégré, le débat annuel avec les parties prenantes présidé par le CEO et le Président du groupe KBC, la [mailbox CSR](#), le site Internet de la société et tous les autres canaux adaptés à ces fins.

Nous menons régulièrement des enquêtes auprès de nos parties prenantes, dans tous pays, afin de découvrir les sujets qui sont importants pour ces dernières et ainsi répondre à leurs attentes. Les résultats du questionnaire sont publiés dans une matrice d'ordre d'importance et utilisés comme indication pour des projets nouveaux, existants et futurs.

Pour en savoir plus sur notre engagement vis-à-vis des parties prenantes au sein du groupe KBC, visitez notre site www.kbc.com.

7. GOUVERNANCE EN MATIERE DE DURABILITE

Porté par une nouvelle stratégie de durabilité, KBC a l'ambition d'intégrer la durabilité dans le processus décisionnel et les activités stratégiques de l'ensemble du Groupe. C'est pourquoi, conformément à notre ambition, nous avons transformé en 2015 notre modèle de gouvernance de la durabilité en élément clé de la mise en œuvre de la durabilité. La structure organisationnelle est à présent ancrée à différents niveaux au sein du Groupe (Conseil d'administration, Direction, Groupe, Activités & Pays), veillant à ce que la durabilité bénéficie de la plus haute attention et d'une intégration à large assise dans l'entreprise. Outre notre organisation interne, nous avons mis en place des comités externes d'experts pour conseiller KBC dans les différents domaines de la durabilité.

La stratégie en matière de durabilité d'entreprise est définie par le **Comité de direction** et par le **Conseil d'administration du groupe KBC**. Le Comité de direction du Groupe a le niveau de responsabilité directe le plus élevé en matière de durabilité et rapporte deux fois par an au Conseil d'administration à propos de l'approche de la durabilité de KBC.

Le Département de durabilité de l'entreprise, géré par le Directeur de la durabilité de l'entreprise, est responsable du développement de la stratégie de durabilité à l'échelle du groupe KBC et de son déploiement au sein du groupe au sens large. Il est également la référence en matière de durabilité pour KBC Groupe, au sein duquel il travaille en collaboration avec des partenaires. L'équipe contrôle la mise en œuvre de la stratégie et informe périodiquement le Comité de direction du Groupe et le Conseil d'administration des progrès réalisés à l'aide d'un tableau de bord de la durabilité de l'entreprise.

En 2015, nous avons mis sur pied un **Conseil interne de durabilité (Internal Sustainability Board, ISB)**, présidé par le CEO du Groupe. Ce comité est composé des senior managers de toutes les entités et de tous les pays principaux ainsi que du Directeur de la durabilité de l'entreprise. L'exécution et la mise en

œuvre de la stratégie de durabilité et de la sensibilisation sont organisées sous la direction du ISB, de manière à ce que la plateforme assure une intégration effective de la stratégie dans les différents segments d'activités et pays, avec le soutien de l'ensemble des effectifs du groupe. Sur décision de l'ISB, chaque pays et segment d'activité désigne un sponsor afin de concrétiser la mise en œuvre des quatre domaines prioritaires en matière de durabilité.

Dans les pays stratégiques et en Irlande, **les Départements de durabilité locaux** aident les Senior Managers du Conseil de durabilité Interne à intégrer la stratégie de durabilité dans les différents domaines d'activité et pays ainsi qu'à organiser et à communiquer sur les initiatives locales en matière de durabilité. **Les Comités CSR**, créés par pays, fournissent et valident les données non financières. Une Communauté CSR KBC assure la coordination dédiée entre les différents Départements durabilité locaux et le Département durabilité d'entreprise.

Un **Comité de durabilité externe (CDE)**, composé d'experts académiques, conseille le Département de durabilité de l'entreprise sur le développement des politiques de KBC.

Un **Comité consultatif ISR**, également composé d'experts académiques, agit en tant qu'organe indépendant en ce qui concerne les fonds ISR. Le Comité supervise la sélection de la nature socialement responsable des fonds ISR proposés par KBC Asset Management.

Le **Comité consultatif de durabilité (CCD)**, auquel siègent tant le Président du Conseil d'administration que le CEO de KBC Groupe, est composé de leaders d'opinion externes et des experts sur la durabilité. Il interroge et inspire le haut management de KBC en ce qui concerne ses politiques et initiatives en matière de durabilité.

La structure de gouvernance de KBC témoigne aujourd'hui de sa volonté évidente de faire de KBC un groupe de services financiers affichant une performance solide et durable et en mesure de faire transparaître son engagement en faveur de la durabilité dans ses activités de cœur de métier.

Pour un aperçu de la structure de gouvernance du groupe KBC en matière de durabilité, visitez le site www.kbc.com.